



Pour la Cité humaine – Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Date : le 20 mai 2019

Rédacteur : Pierre RAUZADA
Président des Droits du piéton
pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : proposition pour la passerelle du Collège.

Lyon / Déplacements & Stationnements – Fiche 41

A l'attention de :

- monsieur Marc LAUPIES, adjoint au Maire du 6e Adt
- monsieur Grégory SANZOZ, conseiller délégué au Maire du 2e Adt

Messieurs,

Des membres de mon Association - dont une toute nouvelle adhérente habitant dans le 6e Adt qui vient d'adhérer pour cette raison - nous ont alertés sur le fait que beaucoup de cyclistes circulent tous les jours sur la passerelle du Collège, roulant parfois à vive allure et insultant même les piétons qui ne veulent pas se pousser pour leur laisser un passage.

Et ce malgré les deux panneaux installés à chaque entrée de cette passerelle, panneaux demandant aux cyclistes de mettre pied à terre (photo page 2).

Il est bien évidemment impossible de demander à la Police municipale de « monter la garde » pour verbaliser les cyclistes contrevenants et inciviques.

Aussi, comme cette passerelle relie les 6e et 2e arrondissements de Lyon, à savoir les quais Général Sarrail et Jean Moulin, je vous écris pour vous faire une proposition concrète afin de limiter le plus possible la circulation des cyclistes sur cette passerelle piétonne.

Cette proposition pourra même empêcher de manière certaine les scooters - et notamment les scooters de livraison qui sont d'un incivisme total et scandaleux - d'emprunter cette passerelle.

Cette proposition est fort simple : **il faut installer à chaque entrée de la passerelle des barrières en alternance**. Ces barrières devront - par leur positionnement - obliger les cyclistes à mettre à pied à terre et elles empêcheront les scooters de pouvoir y pénétrer étant donné le gabarit bien plus important d'un scooter comparé à celui d'un vélo (photos page 3).

Certes, j'admets volontiers que certains cyclistes remonteront sur leur vélo après avoir franchi les barrières mais cela découragera d'autres cyclistes de vouloir emprunter la passerelle.

De plus, j'ai aussi conscience que les piétons et les personnes en fauteuil roulant seront très légèrement gênés par le fait de faire une « petite rotation » mais cette gêne sera ô combien compensée par le fait d'avoir beaucoup plus de sécurité et même de sérénité en empruntant cette passerelle.

Voilà pourquoi je compte sur vous pour soutenir cette demande auprès de Services concernés de la Ville de Lyon et / ou de La Métropole.

Je vous adresse, Messieurs les Elus, mes très sincères salutations.

Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- MM. Denis BROLIQUIER & Pascal BLACHE, maires des 2e et 6e arrondissements
- Le Progrès-Quartiers

Entrée de la passerelle côté 6ème arrondissement : des petits panneaux rectangulaires demandant aux cyclistes de mettre pied à terre devenus totalement illisibles car recouverts d'autocollants. Si les barrières que nous proposons sont installées, **nous demandons leur enlèvement**. Seuls les panneaux circulaires d'interdiction devront rester.



Voilà l'idée de ce que nous demandons.

A l'entrée de la passerelle du Collège, côté 6ème arrondissement et côté 2ème arrondissement, nous demandons des barrières alternées.

C'est bien sûr aux Ingénieurs et Techniciens de voirie de faire installer concrètement et au plus juste ces barrières pour faire en sorte que des cyclistes soient **découragés** d'emprunter la passerelle et que des motards soient **empêchés** de le faire.

